



LES FORMATIONS DU PAYSAGE, DE LA NATURE ET DU VIVANT

— Lycée
Horticole —

— CFPPA —

— Exploitation pédagogique —

— Vente &
jardinerie —

— EPLEFPA Grenoble St-Ismier

Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
*Egalité
Territoires
Ruralité*

ENSEIGNEMENT AGRICOLE
**L'AVENTURE
DU VIVANT**
RÉVÈLE TON TALENT

 **La Région**
Auvergne-Rhône-Alpes

**Natur
Académie**
VOTRE AVENIR SE CULTIVE
AUJOURD'HUI

1 Chemin de Charvinière
38330 St-Ismier
04 76 52 03 63
www.edp.educagri.fr



Présentation des centres

LYCEE HORTICOLE

Formations scolaires

Le Lycée compte 220 élèves en formation scolaire (Bac Professionnel, 2nde Générale et technologique, Bac Technologique, BTSA) dans les domaines de l'environnement, de l'aménagement paysager et des milieux naturels.

Directeur de l'EPLFPA et Proviseur du LEGTA	Jean-Louis VISEUR	jean-louis.viseur@educagri.fr
Directeur Adjoint de l'EPLFPA et Proviseur adjoint du LEGTA	Stéphane JOVAL	stephane.joval@educagri.fr

Contactez-nous au 04 76 52 03 63

CFPPA

Formations par apprentissage, courtes et continues

Un Centre de formation d'adultes et d'apprentis en CAP, Bac Pro, CS, BP, BTSA, Licence Professionnelle et formations courtes dans des domaines variés : production légumière, pépinière, élagage, aménagements paysagers,...(202 apprentis, 90 stagiaires adultes + formations courtes)

Directrice du CFPPA	Fabienne FAURE-GARDERET	fabienne.garderet@educagri.fr
---------------------	-------------------------	-------------------------------

Le Lycée et le CFPPA sont implantés dans un Parc arboré de 6 ha « Le domaine Randon » qui comprend une exploitation horticole.

Contactez-nous au 04 76 52 52 18

EXPLOITATION PEDAGOGIQUE

Support pédagogique pour les travaux pratiques

C'est un véritable outil de production, d'expérimentation et de travaux pratique : production de pépinières, de plantes et de légumes selon une production agricole biologique.

Directeur de l'exploitation pédagogique	Philippe VERIGNON	philippe.verignon@educagri.fr
---	-------------------	-------------------------------

Contactez-nous au 04 76 52 52 73

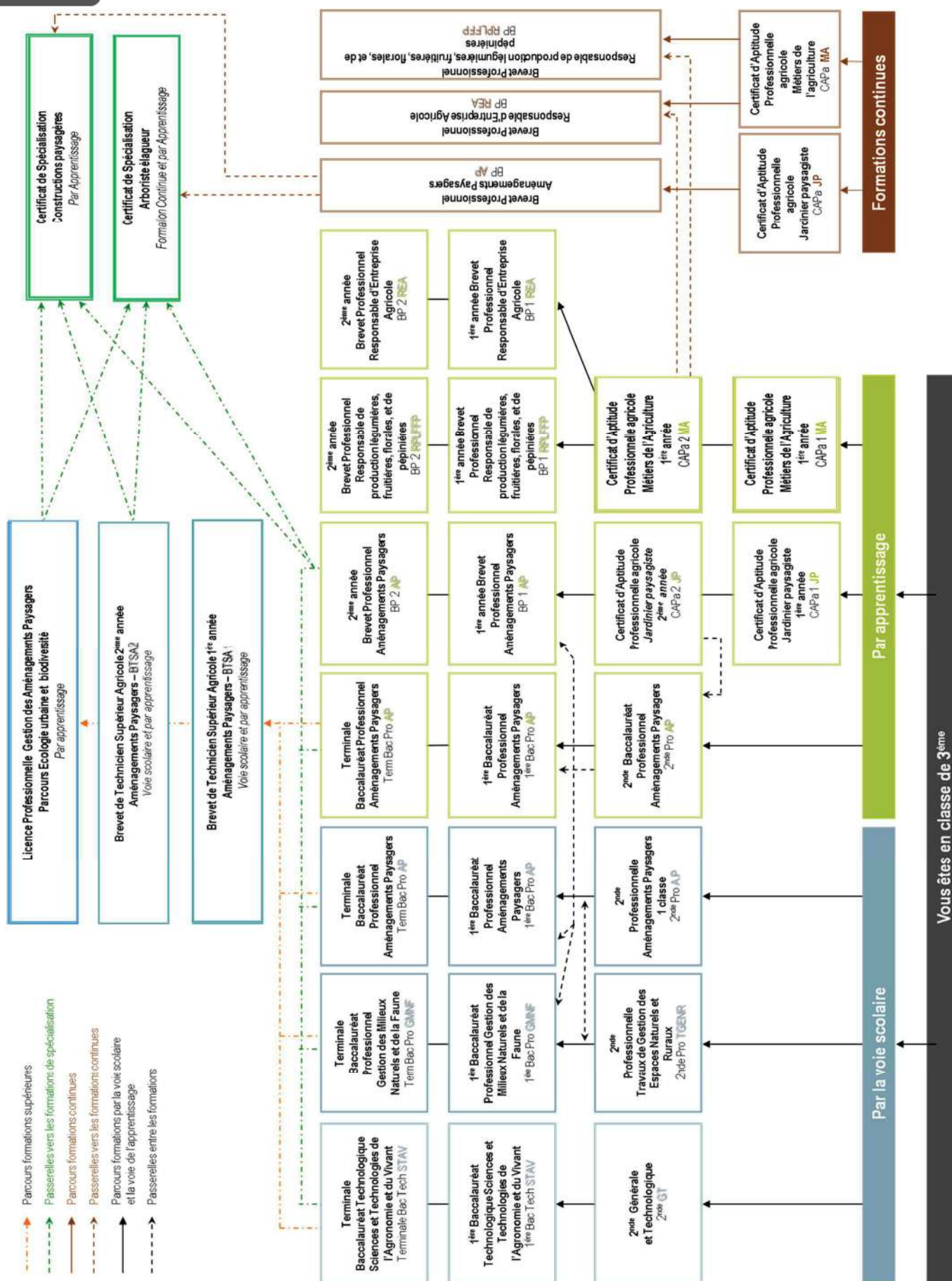


Nous développons des partenariats avec des établissements de formations étrangers, (Stages-Echanges de pratique).

L'internat

L'internat peut accueillir 182 élèves (garçons et filles) en chambres-étude de trois personnes au Lycée, 30 apprentis au CFPPA.





Les rythmes et régimes scolaires : Du lundi matin 10h00 au vendredi 16h30 (pas de cours le mercredi après-midi)

Les conditions financières : Le prix de la pension comprenant, l'hébergement et la restauration (la scolarité étant gratuite), est fixé annuellement par le Conseil d'Administration de juin pour l'année scolaire suivante. A titre indicatif, le prix de la pension s'élève pour l'année scolaire 2022- 2023 :

- ⇒ Pour les internes à 1 847.11 €
- ⇒ Pour les demi-pensionnaires à 738.85 €

- **2nde Générale et Technologique**

Enseignement optionnel général :

EATDD Ecologie – Agronomie – Territoire et Développement Durable

Enseignement optionnel technologique :

Pratiques sportives / Arts visuels multimédia

- **Bac Technologique Niveau 4** (Première et Terminale)

⇒ **STAV - Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant**

- **Bac Professionnel Niveau 4** (Seconde - Première – Terminale Professionnelle)

⇒ **Aménagements Paysagers**

⇒ **Gestion des Milieux Naturels et de la Faune**

- **Brevet de Technicien Supérieur Agricole Niveau 5** (1^{ère} et 2^{ème} année)

⇒ **Aménagements Paysagers**

Les sections et options :

- * Section européenne
- * Option Arts Visuels Multimédia
- * Section / Option Montagne et Randonnée (ouverte à toutes les classes du lycée)

- **BTSA Aménagements Paysagers**

La formation de **2 ans**, est accessible après le **baccalauréat**.

- **Licence Professionnelle « Gestion des Aménagements Paysagers, parcours Ecologie urbaine et biodiversité »**, en partenariat avec l'Université Grenoble Alpes.





école
du paysage
Grenoble Saint-Ismier

CFPPA

Les rythmes et régimes :

Lors des périodes en centre, les cours débutent le lundi à 09h30 et s'achèvent le vendredi à 12h00 (sauf cas exceptionnels).

Les apprentis peuvent être demi-pensionnaire ou externe. L'internat est proposé aux apprentis dont le domicile se situe à plus de 30 km de Saint-Ismier et qui ne sont pas inscrits en CS Arboriste-Élagueur.

FORMATIONS PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE :

- CAPA Jardinier paysagiste Niveau 3 (1ère et 2ème année)
- CAPA Métiers de l'Agriculture Niveau 3 (1ère et 2ème année)
- Bac Professionnel Aménagements Paysagers Niveau 4 (Seconde - Première - Terminale Professionnelle)
- Brevet Professionnel Aménagements Paysagers Niveau 4 (1ère et 2ème année)
- Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole Niveau 4 (1ère et 2ème année)
- Brevet Professionnel Responsable de Productions Légumières, Fruitières, Florales et de Pépinières Niveau 4 (1ère et 2ème année)
- Certificat de Spécialisation Arboriste-élagueur Niveau 4
- Certificat de Spécialisation Constructions Paysagères Niveau 4
- Brevet de Technicien Supérieur Agricole Aménagements Paysagers Niveau 5 (1ère et 2ème année)
- Licence Professionnelle Gestion des Aménagements Paysagers : parcours Ecologie urbaine et biodiversité Niveau 6 en partenariat avec l'UGA Grenoble Alpes. Les inscriptions se font auprès des services de l'université.

FORMATIONS CONTINUES :

- CAPA Jardinier paysagiste Niveau 3
- CAPA Métiers de l'Agriculture Niveau 3
- Brevet Professionnel Aménagements Paysagers Niveau 4 *
- Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole Niveau 4 *
- Brevet Professionnel Responsable de Productions Légumières, Fruitières, Florales et de Pépinières Niveau 4 *
- Certificat de spécialisation arboriste élagueur Niveau 4
- Licence Professionnelle Gestion des Aménagements Paysagers: parcours Ecologie urbaine et biodiversité Niveau 6 en partenariat avec l'UGA Grenoble Alpes. Les inscriptions se font auprès des services de l'université.

* possibilité en 100 % FOAD - dispositif « Vertuel »

Formations courtes, plusieurs secteurs proposés

- Paysage
- Horticulture
- Agriculture
- Certiphyto / Certibiocide
- Reconnaissance de compétences
- Insertion professionnelle

Accessible pour

Les demandeurs d'emploi

Les salariés

Modalités

En présentiel

En distanciel



FORMATIONS

Diplômantes

Qualifiantes



école
du paysage
Grenoble Saint-Ismier

La jardinerie de l'exploitation

JARDINERIE

Exploitation Pédagogique Horticole & Paysage



école
du paysage
Grenoble - St Ismier

Vente au public

Horaires d'ouverture

mercredi - vendredi - samedi
9h30 - 12h30 et 14h - 18h

Exploitation du lycée horticole - 1 chemin de charvinière - 38330 SAINT ISMIER

04 76 52 52 73

www.lycee-horticole-grenoble-st-ismier.educagri.fr



Exploitation horti-paysage EPL Saint-ismier



école
du paysage
Grenoble Saint-Ismier

L'exploitation pédagogique



Des services adaptés pour tous...

- Vente de végétaux adaptés à notre région
- Conseils de jardinage
- Confections de jardinières
- Etude de conception paysagère
- Réalisation d'aménagement paysager
- Livraison à domicile
- Chargement dans véhicule



Commandez votre panier de légumes BIO et de saison ! RDV sur notre site pour le réserver !

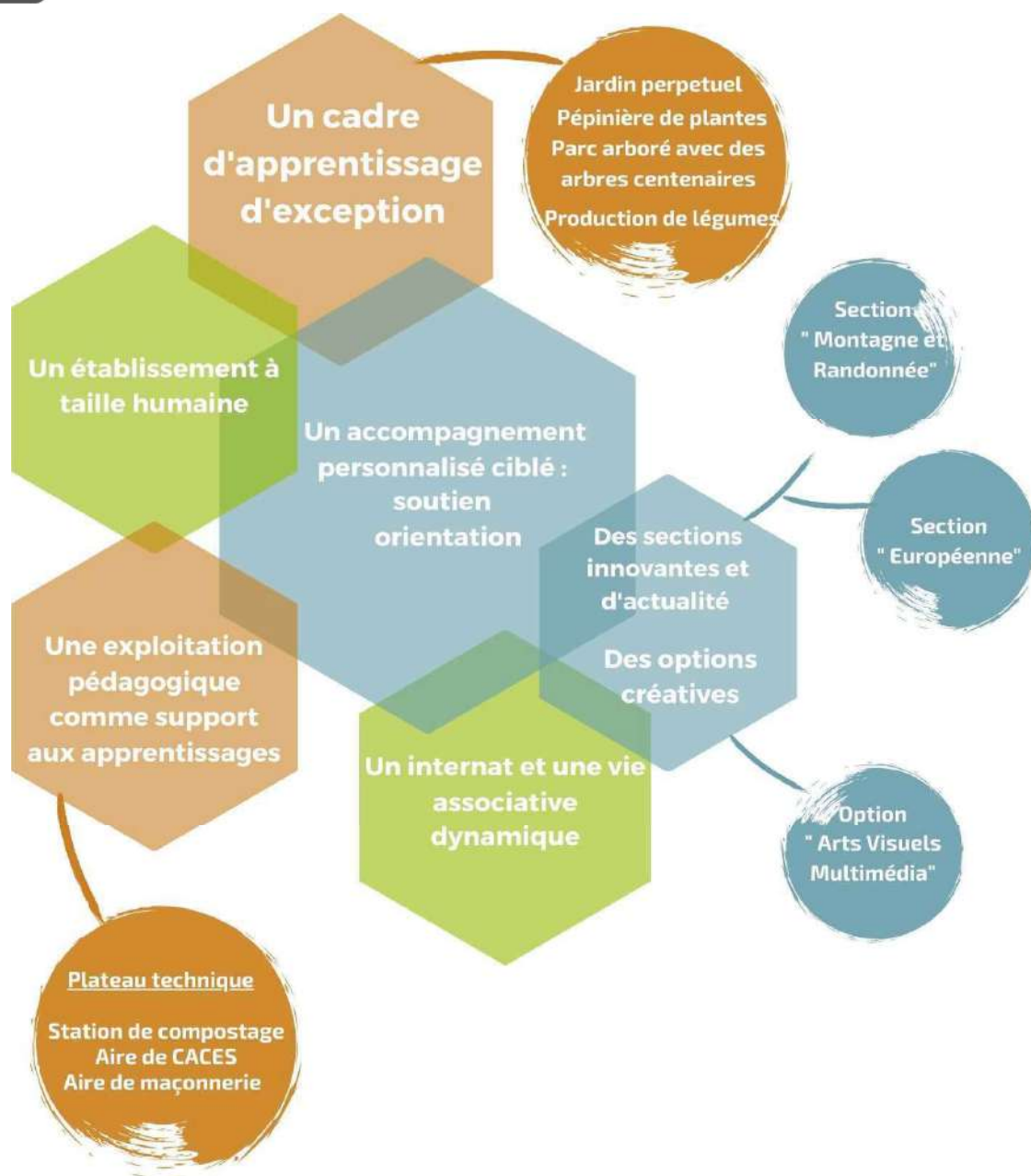
Les catalogues de nos plantes sont disponibles sur notre site internet :

www.lycee-horticole-grenoble-st-ismier.educagri.fr



école
du paysage
Grenoble Saint-Ismier

Pourquoi nous rejoindre ?



JOURNÉES PORTES OUVERTES

Samedi 3 février de 9h00 à 12h30 : JPO spéciale "enseignement supérieur"

Vendredi 15 mars 2024 de 14h00 à 18h00 et le samedi 16 mars 2024 de 9h00 à 12h30.

Possibilité de RDV individuels hors JPO.

Découverte des filières professionnelles en réalisant un **mini-stage** les mercredis après-midi
6 mars, 20 mars, 27 mars et 10 avril de 13h00 à 17h15).

Contact via notre site internet, rubrique FORMATIONS SCOLAIRES, puis MINI-STAGES 2024 !

Contactez-nous au 04 76 52 03 63 ou inscrivez-vous sur notre site internet www.edp.educagri.fr

2^{de} Générale et technologique Option EATDD

Première année du cursus de préparation du baccalauréat général ou technolo-

Objectifs de la formation

La classe de 2^{de} générale est accessible après une classe de 3^{ème} et prépare à une poursuite d'études en Bac général ou technologique dans un très large choix de domaines de spécialité existants à l'Education Nationale ou à l'enseignement agricole.

Contenus de la formation

Enseignements communs	h/an
Français	144
Histoire – géographie	108
Langues vivantes (anglais, espagnol/italien)	198
Sciences économiques et sociales	54
Mathématiques	144
Physique – Chimie	108
Sciences de la vie et de la terre	54
Education physique et sportive	72
Accompagnement personnalisé	72
Enseignement moral et civique	18
Sciences numériques et technologie	54
Enseignement optionnel général	
Ecologie -Agronomie-Territoire- Développement Durable	108
Enseignement optionnel technologique possible	
Pratiques sportives (Montagne et Randonnée)	108
Pratiques sociales et culturelles (Arts visuels multimédia)	108

Langue vivante 1 : Anglais

Options

Langue vivante 2 : espagnol - italien (autre langue accessible en enseignement à distance)

L'enseignement optionnel général suivant : EATDD : Écologie Agronomie Territoire et Développement Durable

Section / Option Montagne et Randonnée

Option Arts visuels et Multimédias

Section Euro

Condition d'inscription

Après une classe de Troisième, selon les procédures définies par le Ministère de l'Education Nationale, comme pour toutes les autres entrées en classe de Seconde.

Vous avez choisi le LEGTA de Grenoble Saint-Ismier, vous devez indiquer sur AFFELNET notre établissement en 1^{er} vœu et nous contacter.



2^{de} Générale et Technologique Option EATDD

Le module EATDD

Le LEGTA de Grenoble St ISMIER propose aux élèves de suivre l'enseignement optionnel EATDD : « Etude du réchauffement climatique et de ses impacts sur les écosystèmes et les activités humaines en zone de montagne, Massif de la Chartreuse ».

Ce module de 108 h fait intervenir dans le cadre d'une approche pluridisciplinaire les enseignants de biologie-écologie, agronomie, histoire-géographie et EMC, économie et éducation socio-culturelle, autour d'une pédagogie de projet, d'activités concrètes et de rencontres avec des intervenants qualifiés. Les impacts du changement climatique seront étudiés à différents niveaux :

- Les paysages
- L'évolution de la faune et la flore
- le secteur économique dont les activités du tourisme
- Les activités agricoles
- les actions de préservation du milieu et le rôle des différents acteurs (politique, économique, associatif, scientifique...)
- les modes de vie, l'habitat ..

S'appuyant sur un partenariat historique avec le Parc Naturel de Chartreuse, les enseignants font alterner une approche de terrain diversifiée (visites, observations), des apports théoriques (cours, travaux) et des expérimentations scientifiques en (laboratoires).

Avec ce module, les élèves pourront acquérir de solides connaissances sur l'environnement et l'écologie et développer les bases d'un esprit critique argumenté à l'égard des débats actuels.

Accompagnement personnalisé

Une Plage de 2h est consacrée à la méthodologie, au renforcement dans les compétences d'expression écrites et orales, et l'accompagnement à l'orientation et au projet de poursuite d'études. Les objectifs sont adaptés aux besoins des élèves et font intervenir plusieurs disciplines.

Autres

Les élèves inscrits en classe de seconde générale peuvent également suivre les enseignements optionnels comme la section Montagne et Randonnée, la section européenne, l'option Multimédia-Art visuel.

Poursuites d'études

L'élève peut choisir de poursuivre au Lycée de St Ismier :

- Bac technologique en Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant "STAV"
- ⇒ Permet d'accéder à un BTSA ou un DUT, à des Universités et des classes préparatoires, spécifiques permettant d'intégrer les Ecoles vétérinaires et Ecoles Supérieures d'ingénieurs.

L'élève peut choisir de poursuivre au niveau d'un bac général ou un bac technologique à l'Education Nationale ou au Ministère de l'agriculture.





école
du paysage

Grenoble Saint-Ismier

1 Chemin de
Charvinière
38330 St-Ismier
04 76 52 03 63

SCOLAIRE
APPRENTISSAGE

Lycée horticole

Centre de formation Professionnelle

CFPPA

2nde PRO Nature Jardin Paysage et Forêt

Première année du cursus de préparation en 3 ans
du baccalauréat professionnel.

Objectifs de la formation

La classe de 2nde professionnelle s'intègre dans le cursus de baccalauréat en 3 ans. Cette classe de 2nde pro regroupe des compétences professionnelles communes à plusieurs spécialités de bac professionnel (aménagement paysager, forêt, gestion des milieux naturels).

Contenus de la formation

4 modules d'enseignement général

- EG1: Interprétation de phénomènes variés à l'aide de démarches et d'outils scientifiques
- EG2 : Construction d'une culture humaniste
- EG3 : Développement d'une identité culturelle ouverte sur le monde
- EG4 : L'expérience du vivre et de l'agir ensemble dans le respect de l'autre

3 modules d'enseignement professionnel

- EP1: Contexte des chantiers d'aménagement
- EP2: Travail sur le chantier, opérations d'entretien et utilisation des matériels
- EP3 : Spécialisation professionnelle : Travaux des aménagements paysagers

Période en milieu professionnel

Lycéens : Un stage en milieu professionnel de 4 à 6 semaines est prévu.

Apprentis : environs 15 semaines.

Options

- Aménagements Paysagers (voie scolaire ou apprentissage)
- Travaux de Gestion des Espaces Naturels et Ruraux (voie scolaire)

Poursuites d'études

Les lycéens, comme les apprentis, peuvent poursuivre en classe de 1^{ère} et Terminale, au Lycée de Grenoble-St Ismier :

- Bac pro « Aménagements Paysagers »
- Bac pro « Gestion des Milieux Naturels et de la Faune »

Ils peuvent aussi choisir de poursuivre par la voie de l'apprentissage au CFPPA de Grenoble-St Ismier

- en classe de 1^{ère} et Terminale en Bac pro « Aménagements Paysagers »
- en Brevet Professionnel « Aménagements Paysagers »

Ils peuvent également choisir de poursuivre en Bac Pro « Forêt » dans un autre établissement.

Condition d'inscription

Lycéens : Suivre la procédure académique AffelNet. (Procédure d'Affectation des Elèves par le Net)

Apprentis : Etre âgé de 15 ans. Suivre la procédure académique AffelNet et prendre rendez-vous pour un entretien de motivation au 04 76 52 52 18. Se présenter muni des copies des bulletins scolaires des deux dernières années, d'une lettre de motivation, d'un CV, d'une photo.

Vous avez choisi le LEGTA de Grenoble Saint-Ismier, vous devez indiquer sur AFFELNET notre établissement en 1^{er} vœu et nous contacter.

Spécialisation professionnelle

* Travaux des Aménagements Paysagers

- Approfondir quelques aspects des travaux des parcs, des jardins et des espaces paysagers.
- Acquérir un savoir faire/être spécifiques au domaine de l'aménagement et du paysage.
- Acquérir une pratique suffisante pour agir en sécurité en situation professionnelle.
- Sensibiliser à la préservation de sa santé et à la prévention des dommages à l'environnement.
- Acquérir les fondamentaux et les bases pratiques ainsi que les gestes les plus courants grâce à des mises en situation concrètes. Les enseignements doivent intégrer une logique de développement durable, s'appuyer sur l'agroécologie, initier à la préservation de la biodiversité et des ressources, et veiller à la protection de la santé et à la sécurité au travail et à celle des usagers.

Spécialisation professionnelle

* Travaux de Gestion des Espaces Naturels et Ruraux

- Approfondir quelques aspects des travaux de gestion et d'entretien des espaces naturels et ruraux, et gestion des espèces.
- Acquérir un savoir faire/être spécifiques au domaine des milieux naturels, des espaces ruraux.
- Acquérir une pratique suffisante pour agir en sécurité en situation professionnelle.
- Sensibiliser à la préservation de sa santé et à la prévention des dommages à l'environnement.
- Acquérir de la culture professionnelle relative à la gestion et à l'entretien des espaces naturels et ruraux, en s'appuyant sur le contexte et les compétences locales. Il doit acquérir les fondamentaux et les bases pratiques ainsi que les apprentissages gestuels les plus courants grâce à des mises en situations concrètes.

Coût pédagogique & Rémunération

Apprentissage

La formation par la voie de l'apprentissage est gratuite., comme celle de la voie scolaire.

Le contrat d'apprentissage permet de se former tout en étant rémunéré. La rémunération dépend de l'âge et du déroulement de la formation.





école
du paysage

Grenoble Saint-Ismier

1 Chemin de
Charvinière
38330 St-Ismier
04 76 52 03 63

SCOLAIRE
APPRENTISSAGE

Centre de formation Professionnelle

CFPPA

Lycée horticole

BAC PRO Aménagements Paysagers

Etre capable d'exercer des missions d'encadrement, des réalisations paysagères au sein d'une entreprise.

Objectifs de la formation

Le Bac pro AP est une formation complète axée sur la connaissance des techniques d'aménagement paysagère, de la protection de l'environnement, des techniques d'entretien et la connaissance des végétaux.

Contenus de la formation

4 modules d'enseignement général

- MG1 : Construction d'un raisonnement scientifique autour des questions du monde actuel
- MG2 : L'exercice du débat à l'ère de la mondialisation
- MG3 : Construction et expressions des identités culturelles et professionnelles
- MG4 : Actions et engagements individuels et collectifs dans des situations sociales

6 Modules Enseignement technique et professionnel

- MP 1 : Dimensions écologiques, économiques et culturelles des aménagements paysagers
- MP 2 : Dimensions organisationnelles et économiques des chantiers d'aménagement paysager
- MP 3 : Mise en place et entretien de la végétation des aménagements paysagers
- MP 4 : Mise en place et entretien des infrastructures et des constructions des aménagements paysagers
- MP 5 : Choix, préparation à la mise en œuvre et maintenance des équipements utilisés pour les aménagements paysagers
- MAP : Module d'Adaptation Professionnelle

- Formation délivrant une attestation de compétence de conduite en sécurité
- Formation S.S.T (Sauveteur - Secourisme au Travail)

Période en milieu professionnel

Lycéens : Un stage en milieu professionnel de 14 à 16 semaines est prévu.

Apprentis : environs 40 semaines sur deux ans.

Activités sur le terrain

- Organisation du chantier d'aménagement
- Mise en place et entretien des végétaux (Préparation des sols, choix et implantation des végétaux, taille, tonte, arrosage, diagnostic de l'état des végétaux)
- Mise en place et entretien d'infrastructures (Terrassement, constructions paysagères, pose de réseau)

Condition d'inscription

Lycéens :

- Pour une admission en 2^{de} Professionnelle ou Générale et Technologique le recrutement est assuré selon la procédure académique AffelNet. (Procédure d'Affectation des Elèves par le Net)
- Pour une admission en 1^{ère} Bac Professionnel, contacter l'établissement qui vous proposera un rendez vous et vous donnera un dossier d'inscription qui sera examiné en commission d'affectation - Admission en fonction des places disponibles.

Vous avez choisi le LEGTA de Grenoble Saint-Ismier, vous devez indiquer sur AFFELNET notre établissement en 1^{er} vœu et nous contacter.

Apprentis : Pour une admission en 1^{ère} Bac Professionnel ou en Terminale Bac Professionnel, **prendre rendez-vous pour un entretien de motivation au 04 76 52 52 18**. Se présenter muni des copies des bulletins scolaires des deux dernières années, d'une lettre de motivation, d'un CV, d'une photo.

Coût pédagogique & Rémunération

Apprentissage :

La formation par la voie de l'apprentissage est gratuite, comme celle de la voie scolaire.

Le contrat d'apprentissage permet de se former tout en étant rémunéré. La rémunération dépend de l'âge et du déroulement de la formation.

Baccalauréat

Les épreuves du baccalauréat se déroulent en CCF (contrôle en cours de formation) au cours de l'année de 1ère et de Terminale et en épreuves terminale Nationales en fin d'année de Terminale.

Orientation post Bac

- CS arboriste élagueur et CS Constructions paysagères par apprentissage au CFPPA de Grenoble-St Ismier
- BTSA Aménagements paysagers par voie scolaire ou apprentissage au Lycée ou CFPPA de Grenoble-St Ismier
- Autres BTSA, BTS, IUT, formations universitaires

Débouchés

- Emploi en tant que technicien supérieur au sein d'organismes publics et privés (Entreprises privées, bureaux d'études, collectivités territoriales, services extérieurs de ministère...) concernés par la mise en place d'aménagements paysagers depuis leur programmation et leur conception jusqu'à leur réalisation et leur gestion. Les aménagements paysagers recouvrent des objectifs variés : loisirs, activités sportives, valorisation touristique, amélioration du cadre de vie, préservation du patrimoine culturel...
- Technico-commercial en fournitures et matériels pour les espaces verts, conseil
- Technicien supérieur dans un service de recherche, développement, formation
- Chef d'agence, chef de service, chef d'entreprise





école
du paysage

Grenoble Saint-Ismier

1 Chemin de
Charvinière
38330 St-Ismier
04 76 52 03 63

SCOLAIRE

Lycée horticole

BAC PRO Gestion des Milieux Naturels et de la Faune

Connaître , développer et être capable de gérer des projets en milieux naturels.

Objectifs de la formation

Le Bac Professionnel GMNF est une formation complète axée sur la protection de l'environnement, la connaissance de la Biodiversité, et l'entretien des espaces naturels.

Contenus de la formation

Modules généraux

MG 1 : Construction d'un raisonnement scientifique autour des questions du monde actuel

MG 2 : L'exercice du débat à l'ère de la mondialisation

MG 3 : Développer son identité culturelle

MG 4 : Actions et engagements individuels et collectifs dans des situations sociales

Modules professionnels

MP5 : Raisonner des choix techniques

MP6 : Organiser un chantier de génie écologique

MP7 : Chantiers de restauration des écosystèmes

MP8 : Opérations d'aménagement des milieux naturels

MP 9 : Gestion, préservation de la faune et sensibilisation des publics

- Formation délivrant une attestation de compétence de conduite en sécurité
- Formation S.S.T (Sauveteur - Secourisme au Travail)

Activités sur le terrain

- Activités de création, renaturation, restauration, entretien d'espaces verts, des rivières et plans d'eau entretiens des espaces pastoraux, des zones humides, des espaces boisés
- Gestion des espèces invasives
- Mettre en place des actions d'accueil du public pour réaliser des animations natures.
- Protéger et valoriser la faune

Condition d'inscription

- Après une 2^{de} Professionnelle « NJPF » après une 2^{de} Générale et Technologique, ou après une autre 2^{de} pro, sur dérogation.
- Pour une admission en 2^{de} Professionnelle, le recrutement est assuré selon la procédure académique AffelNet. (Procédure d'Affectation des Elèves par le Net)
- Pour une admission en 1^{ère} Bac Professionnel, contacter l'établissement qui vous proposera un rendez vous et vous donnera un dossier d'inscription qui sera examiné en commission d'affectation - Admission en fonction des places disponibles.

Vous avez choisi le LEGTA de Grenoble Saint-Ismier, vous devez indiquer sur AFFELNET notre établissement en 1^{er} vœu et nous contacter.



école
du paysage

Grenoble Saint-Ismier

1 Chemin de
Charvinière
38330 St-Ismier
04 76 52 03 63

SCOLAIRE

Lycée horticole

Stage en milieu professionnel

Un stage en milieu professionnel de 14 à 16 semaines est prévu.

Baccalauréat

Les épreuves du baccalauréat se déroulent en CCF (contrôle en cours de formation) au cours de l'année de 1ère et de terminale, et en épreuves terminales en fin d'année de terminale.

Orientation post Bac

- CS arboriste élagueur **dispensé dans notre établissement**
- BTSA Aménagements paysagers **dispensé dans notre établissement**
- BTSA Gestion et protection de la nature
- BTSA Gestion forestière
- Autres BTSA, BTS, IUT, formations universitaires

Debouches

Il peut être :

- **jardinier d'entretien** en qualité de salarié expérimenté de niveau IV des entreprises privées et des fonctions publiques (filière d'activités techniques des collectivités territoriales)
- **Créateur d'entreprise :**
 - ⇒ Il coordonne le travail des équipes sur les chantiers et zones d'intervention
 - ⇒ Il surveille et suit l'évolution des espaces, des milieux et les dynamiques des populations sur son terrain de référence
 - ⇒ Il assure les travaux d'aménagement et de génie écologique
 - ⇒ Il assure des actions d'animation et de promotion sur le milieu vivant et naturel etc..





école
du paysage

Grenoble Saint-Ismier

1 Chemin de
Charvinière
38330 St-Ismier
04 76 52 03 63

SCOLAIRE

Lycée horticole

BAC TECHNO

Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant

Acquérir une culture et des connaissances scientifiques, technologiques et humanistes tout en s'intéressant au paysage, à l'environnement, à l'aménagement du territoire.

Objectifs de la formation

Le Bac STAV est une formation bien complète qui permet d'acquérir une solide **culture générale et scientifique** permettant une grande diversité de poursuites d'études dans l'enseignement supérieur et même d'intégrer les classes préparatoires aux grandes écoles avec un bon dossier. L'option proposée par le LEGTA de Saint-Ismier s'adresse tout particulièrement aux jeunes intéressés par l'environnement et l'aménagement des espaces.

Contenus de la formation

Module	Enseignement/discipline	Horaire global (en 1ère et terminale)
C1	Langue française, littérature et autres arts	108,5
C2	Langues et cultures étrangères (anglais, espagnol/italien)	LV1 108,5 – LV2 108,5
C3	Pratiques physiques, sportives et artistiques	124
C4	Pratiques mathématiques et numériques	217
C5	Culture humaniste et citoyenneté	248
S1	Gestion des ressources et de l'alimentation	418,5
S2	Territoire et sociétés (en classe de 1ère)	77,5
S3	Technologie (en classe de 1ère)	93
S4	Territoires et technologie (en classe de terminale)	139,5
	Pluridisciplinarité	155
	Accompagnement personnalisé	124
	Vie de classe	20

Enseignements de spécialité

Enseignement	horaires hebdomadaires en première		Enseignement	horaires hebdomadaires en terminale	
Gestion des ressources et de l'alimentation	Biologie-écologie - Physique chimie Agronomie - Agro équipement	6h45	Gestion des ressources et de l'alimentation	Biologie-écologie - Physique chimie Agronomie - Agro équipement	6h45
Territoires et sociétés	Sciences Economiques Sociales et de Gestion - Education socio culturelle	2h30	Territoires et technologie	Sciences Economiques Sociales et de Gestion Sciences et techniques Aménagement	4h30
Technologie aménagement	Sciences et techniques Aménagement	3h00			

Activités sur le terrain

Des sorties sont organisées sur différents thèmes pour illustrer les apports théoriques. par exemple:

- **Etude d'espaces naturels (sol, flore, faune) :** Marais de Montfort
Etude d'un milieu naturel de plaine à fort enjeu de biodiversité. Une des dernières zones humides dans le Grésivaudan avec tous ses trésors, conservée grâce à une gestion conservatoire très fine.

- **Alimentation :** Coopérative de Saint Ismier, coopérative laitière

Processus de transformation, importance des circuits courts

- **Forêt :** Prapoutel

Etude avec un agent ONF de la zone forestière, enjeux complexes du fait de nombreuses activités (VTT, randonnée, sport d'hiver...) analyse de la gestion du site.

- **Etude d'espaces verts :** Jardins dont « Brigits Garden » en Irlande

- **Stage Territoire :** Les balcons de Belledonne

Découverte de l'espace, impact de l'activité humaine, étude du pastoralisme, analyse du paysage sous plusieurs approches, historique, sociale, sensible et économique.

Condition d'inscription

L'entrée se fait après une classe de 2^{nde} Générale et Technologique de l'Enseignement Agricole ou de l'Éducation Nationale ou à l'issue d'une classe de 1^{ère} générale ou technologique en cas de réorientation.

Vous avez choisi le LEGTA de Grenoble Saint-Ismier, vous devez indiquer sur AFFELNET notre établissement en 1^{er} vœu et nous contacter.

Stage en milieu professionnel

Obligatoires, la formation comprend des stages, d'une durée globale de 8 semaines, dont 6 semaines prises sur la scolarité :

- **Cinq semaines** de stage individuel dont trois prises sur la scolarité effectuées en entreprise ou en organisme professionnel en France ou à l'étranger. La période est découpée en deux stages distincts dont un est en lien avec le projet de poursuite d'études. Un volet prévention des risques en milieu professionnel est mise en place par les enseignants techniques.
- **Trois semaines** de stages collectifs encadrés par l'équipe pédagogique permettent d'approfondir les enseignements modulaires à travers un voyage d'études, des sorties sur le terrain et un stage santé et développement durable.

Accompagnement personnalisé

Une plage de 2h/semaine annualisée est consacrée au renforcement dans les compétences **d'expression écrites et orales**, à la méthodologie et à la préparation à l'épreuve du grand oral, à la recherche de stages et **l'accompagnement à l'orientation**, notamment la poursuite d'études post-bac.

Options et section

Enseignements optionnels : Au choix du candidat, deux enseignements au plus parmi :

- Pratiques physiques et sportives (Montagne et randonnée)
- Pratiques sociales et culturelles (Arts visuels multimédia)
- Section Européenne

Première 2h00
Terminale 2h00

Baccalauréat

les épreuves du bac reposent sur :

- Un contrôle continu qui compte pour 40 % de l'examen
 - Des épreuves terminales qui comptent pour 60 % de l'examen
- ⇒ En fin de Première : une épreuve écrite et orale de Français
- ⇒ En Terminale : quatre épreuves portant sur les deux enseignements de spécialité (S1 et S4), ainsi que l'écrit de philosophie et le grand oral

Orientation post Bac

- Un cycle supérieur court : BTS, BTSA, IUT dans de nombreux domaines
- Un cycle supérieur long : Université, Classes préparatoires aux grandes écoles d'ingénieurs (*ENSA, INA, ENITA...*)
- La vie active puisque le Bac STAV permet d'acquérir la capacité professionnelle agricole
- Poursuites d'étude au Québec (CEJEP)





école
du paysage

Grenoble Saint-Ismier

1 Chemin de
Charvinière
38330 St-Ismier
04 76 52 03 63

SCOLAIRE
APPRENTISSAGE

Centre de formation Professionnelle

CFPPA

Lycée horticole

BTSA Aménagements Paysagers

Etudier et être capable de gérer des projets paysagers au sein d'une entreprise ou une collectivité.

Objectifs de la formation

Acquérir **des compétences technologiques et générales**: être capable de répondre à une demande d'appui technique, de participer à des travaux en bureau d'études, de gérer des travaux de création et d'entretien d'aménagements paysagers. Etre capable d'animer ou diriger une équipe de techniciens en tant que responsable de chantiers, de maîtriser les techniques d'expression et de communication .

Contenus de la formation

DOMAINE	MODULE	Lycée	CFPPA
Projet de formation et professionnel	M 11 – Accompagnement du projet personnel et professionnel	87h	60h
DOMAINE COMMUN			
Ouverture sur le monde : compréhension des faits économiques, sociaux et culturels ; information, expression et communication	M 21 – Organisation économique, sociale et juridique	87 h	60h
	M 22 – Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation	174 h	140h
	M 23 – Langue vivante	116 h	60h
EPS	M 31 – Éducation physique et sportive	87 h	60h
Activités pluridisciplinaires		24 h	
DOMAINE PROFESSIONNEL			
Traitement des données et informatique	M 41 – Traitement des données	72,5 h	70h
	M 42 – Technologies de l'information et du multimédia	43,5 h	20h
Connaissances scientifiques, techniques, économiques, réglementaires, sociales et culturelles, liées au secteur professionnel	M 51 – Les contextes et les déterminants des aménagements paysagers	130,5 h	100h
	M 52 – Connaissance et gestion des végétaux	261 h	308h
	M 53 – Technique d'implantation et de construction pour l'aménagement paysager	188,5 h	135h
	M 54 – Gestion technico-économique de chantiers	101,5 h	102h
	M 55 – Participation à l'élaboration d'une proposition d'aménagement paysager	130,5 h	135
Initiative locale	M 71 – Module d'initiative locale	87 h	80h
Activités pluridisciplinaires		150 h	
Mises en situations professionnelles	12 à 16 sem. de stage pour les étudiants en formation scolaire		

Activités et carrière

- Il participe aux études préalables d'aménagements paysagers et à la conception et à l'étude de projets d'aménagements paysagers
- Il réalise et gère des chantiers de création et d'entretien d'aménagements paysagers
- Il encadre une ou plusieurs équipes
- Il assure des tâches administratives, de gestion financière et des tâches relationnelles
- Il s'informe sur les travaux des instituts de recherche, sur les produits nouveaux, les techniques et technologies nouvelles utilisées dans les aménagements paysagers et participe à leurs diffusions.

Condition d'inscription

- Après un Baccalauréat général, ou Technologique, ou bac Technologique STAV
- Après un Bac Professionnel aménagements Paysagers et Productions Horticoles ou un Brevet de Technicien Agricole ou autre Bac professionnel
- Après des études universitaires

Lycéens : vous devez candidater via le portail admission PARCOURS SUP en consultant le site <https://www.parcoursup.fr/>

Un impératif : respecter les dates indiquées.

Apprentis : vous devez candidater via le portail admission PARCOURSUP en consultant le site <https://www.parcoursup.fr/> et prendre rendez-vous pour un entretien de motivation au 04 76 52 52 18.

Vous avez choisi le LEGTA de Grenoble Saint-Ismier pour réaliser le BTSA AP, vous devez indiquer votre choix de formation et notre établissement dans Parcoursup et nous contacter.



école
du paysage

Grenoble Saint-Ismier

1 Chemin de
Charvinière
38330 St-Ismier
04 76 52 03 63

SCOLAIRE
APPRENTISSAGE

Centre de formation Professionnelle

Lycée horticole

CFPPA

Coût pédagogique & Rémunération

Apprentissage :

La formation par la voie de l'apprentissage est gratuite, comme celle de la voie scolaire.

Le contrat d'apprentissage permet de se former tout en étant rémunéré. La rémunération dépend de l'âge et du déroulement de la formation.

Spécificités à Saint-Ismier

- Une formation de BTSA **au lycée** semestrialisée
- Une formation de BTSA **au lycée** en partenariat avec des entreprises et des établissements de formation au Québec (stages au Québec et poursuites d'études)
- Un enseignement privilégiant l'aspect environnemental des métiers du paysage
- Des thèmes liés au paysage de montagne
- L'exploitation dans le cadre de la conception de jardins et leurs mises en place
- Des activités valorisant l'aspect culturel du métier : travail avec des artistes plasticiens, des chorégraphes...
- **Un hébergement possible à l'internat selon les disponibilités**

BTS

Les épreuves du BTS se déroulent en CCF (contrôle en cours de formation) et épreuves terminales.

Poursuites d'études

- Licence Professionnelle « Gestion des aménagements paysagers, parcours Ecologie urbaine et Biodiversité » par la voie de l'apprentissage, en partenariat avec l'UGA Grenoble Alpes. Les inscriptions se font auprès des services de l'université.
- Certificat de Spécialisation arboriste élagueur et CS Constructions paysagères par apprentissage ou en formation continue au CFPPA de Grenoble-St Ismier
- Classes préparatoires post B.T.S
- Poursuite d'études : Université, écoles d'ingénieurs, école nationale supérieure du paysage

Débouchés

- Emploi en tant que **technicien supérieur** au sein d'organismes publics et privés (Entreprises privées, bureaux d'études, collectivités territoriales, services extérieurs de ministère...) concernés par la mise en place d'aménagements paysagers depuis leur programmation et leur conception jusqu'à leur réalisation et leur gestion. Les aménagements paysagers recouvrent des objectifs variés : loisirs, activités sportives, valorisation touristique, amélioration du cadre de vie, préservation du patrimoine culturel...
- **Technico-commercial** en fournitures et matériel pour les espaces verts, conseil
- **Technicien supérieur** dans un service de recherche, développement, formation
- **Chef d'agence, chef de service, chef d'entreprise**



Nature en ville et biodiversité





Autonomie

Partage



Culture

Découverte

« Tell me and I forget. Teach me and I remember.
Involve me and I learn. »

Benjamin Franklin



1

OBJECTIFS DE LA SECTION

La section « euro » répond à des finalités linguistiques et culturelles mais aussi d'insertion et/ou de mobilité scolaire ou professionnelle (stages ou opportunités à l'international, cursus post-bac.).

L'accent est mis sur l'oral et une pédagogie dynamique où les élèves sont actifs en cours et acteurs de leurs apprentissages.

2

QUI PEUT PARTICIPER ?

La section européenne offre à tous les élèves scolarisés en classe de 2GT, Bac Professionnel et Bac technologique, un enseignement linguistique renforcé avec toute ou partie du programme d'une discipline enseignée en langue étrangère. Elle est ainsi accessible à tout jeune motivé pour développer de manière significative sa pratique de la langue anglaise écrite et orale et sa connaissance des cultures anglophones.

3

RYTHME ET ORGANISATION

Pour les classes de 2nde générale, l'horaire supplémentaire renforcé correspond à 1 heure hebdomadaire en anglais. Les élèves vont consolider leurs acquis en anglais et surtout acquérir les compétences nécessaires pour suivre un enseignement en langue anglaise dans une matière technique pivot durant le cycle d'études du Baccalauréat.

Pour les classes de Première et Terminale Bac STAV et Bac Professionnel, chaque section européenne bénéficie en plus du cursus de formation de :

- une heure hebdomadaire supplémentaire d'enseignement de langue vivante étrangère en plus, avec des activités spécifiques,
- une heure hebdomadaire d'enseignement dans une discipline technique enseignée en langue vivante étrangère (agronomie ou économie), pour les élèves qui auront une maîtrise suffisante de l'anglais.

En cycle Bac, la pré-inscription obligatoire par les parents via l'établissement, à l'entrée du cursus de formation, afin de présenter la section européenne comme option au baccalauréat.



Autonomie

Partage

Culture

Découverte

4

POURQUOI M'INSCRIRE EN SECTION EURO

La possibilité de renforcer son anglais en petit groupe, dans un environnement privilégié, représente une plus-value

- Prise de parole privilégiée et facilitée
- Maîtrise des **situations de la vie courante** en anglais (professionnelles ou personnelles)
- Approche différenciée (mais toujours ludique !) des mondes anglophones à travers l'étude de la culture etc...
- Bénéfice de **rencontrer et interagir avec des natifs anglophones**
- Richesse de découvrir les différences et les points communs entre cultures et civilisations
- **Ouverture sur le monde** et acquisition d'une conscience citoyenne sans frontières.
- C'est un avantage supplémentaire pour l'obtention d'un stage à l'étranger

5

CONTENUS

Les Thématiques étudiées sont susceptibles de varier d'une année à l'autre, en fonction de l'évolution des programmes. Toutefois, certaines sont en lien avec les enjeux contemporains. En Bac Professionnel, les élèves étudient par exemple la thématique de la Mondialisation ou « Globalization » au travers des sujets « Junk Food », « American politics », « Culture & Cinema ». En Bac Technologique, les thématiques étudiées sont en lien avec l'environnement, l'aménagement et les problématiques du climat (« Global warming ») par exemple, mais aussi avec le voyage d'études et les thèmes culturels et techniques qui en découlent.

6

EXPERIENCES & BENEFICES

- Stages à l'étranger (possibilités de bourses), voyages, échanges
- Accueil d'étrangers, de natifs résidant dans l'environnement de l'établissement
- Manifestations culturelles (cinéma, théâtre en version originale...), sportives, etc...
- Réalisation de supports de communication en langue étrangère
- Echanges à distance (e-twinning ...)

7

MODALITES D'EVALUATION

- Complétude de l'enseignement obligatoire
- Examen oral en lien avec les thématiques abordées au cours de l'année en interaction avec l'enseignant DNL (Discipline non linguistique) et l'enseignant d'anglais
- La mention « Baccalauréat Section Européenne » est obtenue en cas de notation supérieure ou égale à 10/20 en Bac Professionnel ou de 11/20 en Bac STAV



Autonomie



Partage

Aventure



Environnement

Plaisir

1

OBJECTIFS DE LA SECTION

Approfondir des connaissances et des compétences de terrain, accéder à l'autonomie en randonnée, vivre des temps collectifs en montagne, développer et enrichir une culture montagne.

Pratique de la randonnée estivale, randonnée hivernale en raquettes à neige, terrain varié, orientation et cartographie, marche chronométrée, raids itinérants de 2 à 3 jours dans les massifs montagneux proches, terrain varié, rencontre avec les professionnels de la montagne, et préparation spécifique à l'examen probatoire du Diplôme d'Etat d'Accompagnateur Moyenne Montagne.

2

QUI PEUT PARTICIPER ?

- Tout élève inscrit au lycée de la seconde au BTS.
- En première, une nouvelle session de 16 élèves parmi les classes de 1STAV, 1AP, 1GMNF, et BTS1 qui s'engage sur 2 années. Sélection si nécessaire sur le projet, la motivation, les connaissances des milieux naturels et montagnards, l'expérience et le vécu montagne et randonnées, et le niveau scolaire.
- En classe de terminale et BTS 2ème année : poursuite de la formation pour le groupe formé l'année précédente
- **Tout engagement au sein de la Section Sportive Montagne et Randonnée implique une présence obligatoire aux activités et entraînements.**

3

RYTHME ET ORGANISATION

Le calendrier prévoit :

En classe de 2^{nde} : une dizaine de sorties annuelles organisées en ½ journée, ou journée principalement le mercredi

En classe de 1^{ère}, Terminale & BTS : environ 25 sorties, sur les 2 années, organisées en ½ journée, ou journée principalement le mercredi, dont des raids itinérants de 2 à 3 jours.

Coût : A titre indicatif, Participation sur 2022/2023 à hauteur de 125€/an pour les élèves de 1^{ère} / term/ BTS et de 80€ pour les élèves de secondes. Prévoir une prise de licence sportive UNSS auprès de l'association sportive du lycée (15€).

Achat des équipements adéquats à la pratique de la randonnée estivale et hivernale.

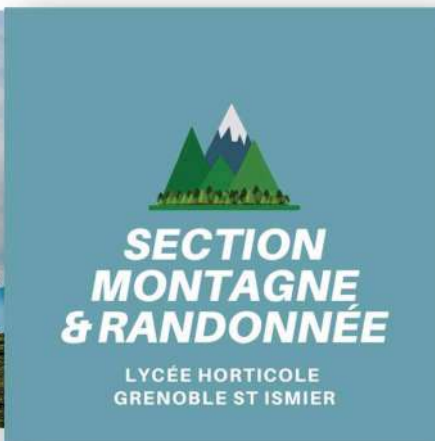
4

OPPORTUNITÉ

La formation favorise la réussite à l'examen probatoire, porte d'entrée au cycle de formation du diplôme d'état de l'Accompagnateur Moyenne Montagne (AMM).



Autonomie



Partage

Aventure



Environnement

Plaisir

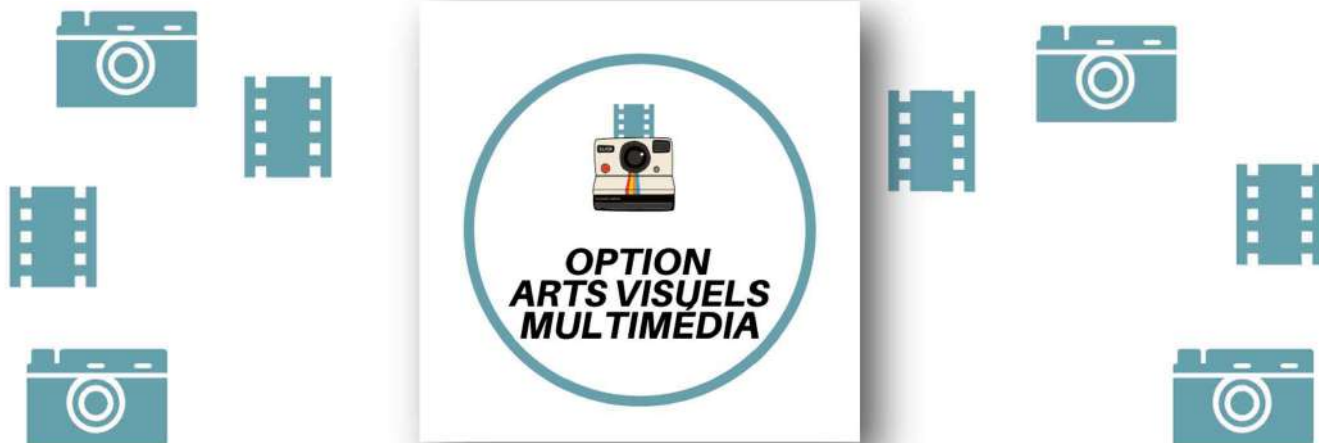
5

OPTION BAC

Les élèves de la section Montagne et Randonnée scolarisés en Bac Technologique ou Bac Professionnel peuvent présenter l'enseignement facultatif / optionnel «physiques et sportives - Randonnée» (évaluée en CCF) et bénéficier ainsi de points supplémentaires pour leur examen final.

L'inscription à cette option se fait à partir de la classe de 1^{ère}.





Vous êtes passionnés par l'image ?

L'Option Arts Visuels Multimédia propose une **Option baccalauréat** destinée aux élèves de **1^{ère}** et **Terminale** en **priorité**, pour développer des **créations image et son**.



Les cours associent **théorie et pratique en atelier** pour apprendre aux élèves à construire des **projets artistiques multimédia** personnels et collectifs.

Licence professionnelle Aménagement paysager : conception, gestion, entretien

La formation propose le ou les parcours suivants :

- ✕ Parcours Ecologie urbaine et biodiversité

Présentation

La législation française et européenne impose de nouvelles normes environnementales dans l'usage des pesticides. Les collectivités ainsi que les entreprises privées ou les bureaux d'étude prennent en compte des méthodes alternatives de gestion des aménagements paysagers, de conception et d'entretien dans une optique de développement durable tout en respectant la charte pour l'environnement et les objectifs de maintien et de préservation de la biodiversité mis en œuvre depuis la convention initiale de Rio (1992).

Ce projet est destiné à former des futurs cadres positionnés entre l'ingénieur et le technicien dont la fonction consistera à améliorer qualitativement la gestion des aménagements paysagers privés ou publics, à proposer des méthodes alternatives de gestion et d'entretien.

Ils seront des acteurs de la valorisation des potentiels esthétiques, écologiques et économiques des patrimoines bâtis et végétaux, au service des utilisateurs d'aménagements paysagers urbains ou périurbains, historiques et contemporains.

Pour cela, les étudiants seront formés dans la perspective du développement durable :

- Dans les domaines de l'analyse des sites, des usages et des perspectives d'usage possibles sur les aménagements concernés, existant ou à concevoir. Ils pourront, ainsi, déterminer les potentiels et fragilités des sites dans une optique de gestion intégrée, à l'aide d'outils comme la gestion différenciée, la lutte biologique etc
- Dans la conception et la mise en œuvre de politiques de gestion
- Conception de stratégies d'entretien respectueuses de l'environnement, adaptées aux caractères et usages des aménagements
- Application de techniques d'entretien pertinentes et novatrices, favorisant l'utilisation de ressources renouvelables et préservant l'environnement
- Analyse des résultats techniques, esthétiques, financiers des opérations



Les apprentis sont formés à l'analyse, la conception et la gestion des aménagements paysagers, urbains et péri-urbains, ainsi qu'à la mise en place d'un plan de gestion raisonnée au sein des collectivités ou des structures privées, dans la perspective du développement durable et du maintien de la biodiversité.

Admission

Cette formation peut être accessible sur dossier (et / ou entretien) aux candidats justifiant d'un diplôme de niveau bac+2 dans le domaine, d'un diplôme ou titre homologué par l'État au niveau III ou reconnu au même niveau, par une réglementation nationale, ou par une validation d'acquis ou d'études;

Public formation continue : Vous relevez de la formation continue :

- si vous reprenez vos études après 2 ans d'interruption d'études
- ou si vous suiviez une formation sous le régime formation continue l'une des 2 années précédentes
- ou si vous êtes salarié, demandeur d'emploi, travailleur indépendant

Si vous n'avez pas le diplôme requis pour intégrer la formation, vous pouvez entreprendre une démarche de [validation des acquis personnels et professionnels \(VAPP\)](#)

Pour plus d'informations, consultez la page web de la [Direction de la formation continue et de l'apprentissage](#)

4 campagnes de candidature sont organisées pour la licence professionnelle

- Campagne 1 : Ouverture de campagne sur e-candidat du 1^{er} au 24 mars inclus
- Campagne 2 : Ouverture de campagne sur e-candidat du 27 mars au 14 avril inclus
- Campagne 3 : Ouverture de campagne sur e-candidat du 24 avril au 12 mai inclus
- Campagne 4 : Ouverture de campagne sur e-candidat du 30 mai au 16 juin inclus

=> Prendre connaissance des différentes étapes et accéder à l'application [E-candidat](#)

Poursuites d'études

La licence professionnelle est une formation à finalité professionnelle; la poursuite d'études reste exceptionnelle.

Infos pratiques :

- > Composante : UFR Chimie-Biologie
- > Niveau : Bac +3
- > Durée : 1 an
- > Type de formation : Formation en apprentissage, Formation continue certifiante, Contrat de professionnalisation
- > Lieu : Grenoble - Domaine universitaire

Contacts

Responsable pédagogique

Tanzarella Paganon Stéphane
Stephane.tanzarella@univ-grenoble-alpes.fr

Gestionnaire de scolarité

Pierrette Glenat
pierrette.glenat@univ-grenoble-alpes.fr

Responsable formation continue

Lascar Muriel
Muriel.Lascar@univ-grenoble-alpes.fr
Tel. 04 76 01 26 28

Responsable pédagogique EPL

BALLY Sébastien

sebastien.bally@educagri.fr

Programme

- › Parcours Ecologie urbaine et biodiversité



école
du paysage

Grenoble Saint-Ismier

1 Chemin de
Charvinière
38330 St-Ismier
04 76 52 03 63

APPRENTISSAGE
FORMATION
CONTINUE

CFPPA

Centre de Formation
Professionnelle et de Promotion Agricole

CERTIFICAT D'APTITUDE professionnelle Agricole (CAPA) Métiers de l'Agriculture - Productions

Formation « ouvrier qualifié » dans le domaine des productions végétales.

Objectif de la formation

Assurer des activités liées à la conduite d'une ou plusieurs productions végétales

Contenus de la formation

CAPACITES GENERALES :

- ▶ **CG1 : Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux**
 - Prendre position dans une situation à caractère social et civique
 - Utiliser des outils dans des situations de la vie courante
- ▶ **CG2 : Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle**
 - S'exprimer à travers une réalisation personnelle
 - Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel
- ▶ **CG3 : Interagir avec son environnement social**
 - Adapter son langage et son comportement aux situations de communication
 - S'approprier les normes et cadres de référence d'un collectif

MODULES TECHNIQUES :

- ▶ **CP4 : Réaliser des travaux sur les végétaux**
 - Réaliser des observations et interventions sur le végétal
 - Réaliser des travaux de mise en place des végétaux
- ▶ **CP5 : Réaliser des travaux de suivi de cultures de l'implantation à la récolte et au conditionnement**
 - Réaliser des observations et opérations techniques liées au cycle de reproduction
 - Effectuer des travaux de récolte, de conservation et de conditionnement
- ▶ **CP6 : Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements, installations et bâtiments**
 - Réaliser des opérations de maintenance conditionnelles des matériels, équipements, installations et bâtiments
 - Effectuer des travaux simples d'aménagement et de réparation
- ▶ **CP7 : UCARE**
 - S'adapter à des enjeux professionnels locaux

Durée de la formation et rythme en entreprise

Apprentissage

800 h de formation en centre sur 2 ans et 70 semaines en entreprise (durée susceptible de varier).

Les périodes en entreprise se font en alternance avec les périodes du centre de formation suivant un planning de formation annuel.

Formation continue

800 h de formation et 280h de stage.

Le métier

Les activités demandées à un titulaire du Certificat d'aptitude professionnelle agricole MA :

- Organiser le travail, utiliser le matériel et les engins
- Entretien des matériels, bâtiments et engins, protéger les cultures
- Communiquer dans l'entreprise, réaliser des opérations liées à l'irrigation, automatisée ou non
- Vendre des produits ou services de l'exploitation, exécuter les opérations techniques en horticulture
- Récolter des productions



école
du paysage

Grenoble Saint-Ismier

1 Chemin de
Charvinière
38330 St-Ismier
04 76 52 03 63

APPRENTISSAGE
FORMATION
CONTINUE

CFPPA

Centre de Formation
Professionnelle et de Promotion Agricole

Poursuite d'étude

- Brevet Professionnel REA ou RPLFFP par apprentissage ou en formation continue au CFPPA de Grenoble-St Ismier

Débouchés

- Ouvrier agricole en maraîchage, horticulture.
- L'activité s'exerce au sein d'une entreprise de production agricole, horticole.

Rémunération

Apprentissage

Le contrat d'apprentissage permet de se former tout en étant rémunéré. La rémunération dépend de l'âge et du déroulement de la formation.

Formation continue

Rémunération selon statut du candidat à l'entrée en formation : Salarié, demandeur d'emploi, transition profession-

Coût pédagogique & possibilité de financement

Apprentissage :

La formation par la voie de l'apprentissage est gratuite.

Formation continue :

Le coût pédagogique de la formation est affiché sur le site internet de l'établissement.

- Les opérateurs de compétences
- Le Pôle Emploi, Conseil Régional
- L'AGEFIPH pour les Travailleurs Handicapés
- L'entreprise (Plan de Formation)
- Le CPF (Compte personnel de formation)
- L'autofinancement

Conditions d'admission et modalités d'inscription

Apprentissage :

Avoir signé un contrat d'apprentissage avec une entreprise ou une collectivité spécialisée dans le domaine des aménagements paysagers. Etre âgé de 16 à 30 ans (29 ans révolus) à la signature du contrat d'apprentissage.

Les candidats ayant 15 ans révolus peuvent signer un contrat d'apprentissage s'ils justifient d'avoir accompli la scolarité du premier cycle de l'enseignement secondaire (classe de 3ème).

En formation continue :

Etre âgé de 18 ans et justifier d'une année d'expérience (1 600h) professionnelle à la date de la délivrance du diplôme.

Modalités d'inscription en apprentissage et formation continue :

Prendre rendez-vous pour un entretien individuel de motivation et des tests de positionnement. Se présenter au rendez-vous muni des documents demandés.

Charte H+

L'établissement est charté H+ depuis 2013 et met en place des actions pour favoriser l'accès en milieu ordinaire de formation des personnes en situation de handicap.

S'adresser à Mme ALAUX pour plus d'informations delphine.alaux@educagri.fr



école
du paysage

Grenoble Saint-Ismier

1 Chemin de
Charvinière
38330 St-Ismier
04 76 52 03 63

APPRENTISSAGE
FORMATION
CONTINUE

CFPPA

Centre de Formation
Professionnelle et de Promotion Agricole

CERTIFICAT D'APTITUDE professionnelle Agricole (CAPA) Jardinier Paysagiste - Niveau 3

Formation « ouvrier qualifié » dans le domaine du paysage.

Objectifs de la formation

Réaliser des travaux d'aménagements et d'entretien dans les jardins privés ou espaces publics

Contenus de la formation

CAPACITES GENERALES :

- ▶ **CG1 : Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux**
 - Prendre position dans une situation à caractère social et civique
 - Utiliser des outils dans des situations de la vie courante
- ▶ **CG2 : Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle**
 - S'exprimer à travers une réalisation personnelle
 - Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel
- ▶ **CG3 : Interagir avec son environnement social**
 - Adapter son langage et son comportement aux situations de communication
 - S'approprier les normes et cadres de référence d'un collectif

MODULES TECHNIQUES :

- ▶ **CP4 : Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysage**

Appréhender le végétal dans un objectif d'entretien

 - Entretien la végétation
 - Entretien des installations diverses (clôtures, signalétique...)
- ▶ **CP5 : Réaliser en sécurité des travaux d'aménagements paysagers**
 - Réaliser des travaux de mise en place des végétaux
 - Réaliser des travaux de mise en place d'installations et d'infrastructures paysagères
- ▶ **CP6 : Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels et équipements**
 - Réaliser des opérations de maintenance conditionnelles et correctives des matériels et équipements
- ▶ **CP7 : UCARE**
 - S'adapter à des enjeux professionnels locaux

Durée de la formation et rythme en entreprise

Apprentissage

800 heures de formation sur 2 ans. 70 semaines en entreprise (*durée susceptible de varier*). Les périodes en entreprise se font en alternance avec les périodes du centre de formation suivant un planning de formation annuel.

Formation continue

800 h de formation et 280h de stage.

Le métier

Les activités demandées à un titulaire du Certificat d'aptitude professionnelle agricole JP :

- Participer à la préparation des chantiers.
- Organiser ses tâches en fonction des consignes, du travail en équipe et des aléas.
- Réaliser les travaux d'aménagement et d'entretien.
- Entretien le matériel et les équipements.
- Communiquer en situation professionnelle.

Poursuite d'étude

- Brevet Professionnel Aménagements paysagers par apprentissage ou en formation continue au CFPPA
- Bac professionnel Aménagements paysagers (sous certaines conditions) par apprentissage au CFPPA

Débouchés

- Jardinier
- Ouvrier du paysage

L'activité s'exerce le plus souvent dans une entreprise du paysage ou dans le service « espaces verts » d'une collectivité ou d'un établissement public.

Rémunération

Apprentissage

Le contrat d'apprentissage permet de se former tout en étant rémunéré. La rémunération dépend de l'âge et du déroulement de la formation.

Formation continue

Rémunération selon statut du candidat à l'entrée en formation : Salarié, demandeur d'emploi, transition professionnelle

Possibilité de Coût pédagogique & possibilité de financement

Apprentissage :

La formation par la voie de l'apprentissage est gratuite.

Formation continue :

Le coût pédagogique de la formation est affiché sur le site internet de l'établissement.

- | | |
|--|--|
| • Les opérateurs de compétences | • L'entreprise (Plan de Formation) |
| • Le Pôle Emploi, Conseil Régional | • Le CPF (Compte personnel de formation) |
| • L'AGEFIPH pour les Travailleurs Handicapés | • L'autofinancement |

Conditions d'admission et modalités d'inscription

En apprentissage :

Avoir signé un contrat d'apprentissage avec une entreprise ou une collectivité spécialisée dans le domaine des aménagements paysagers. Etre âgé de 16 à 30 ans (29 ans révolus) à la signature du contrat d'apprentissage.

Les candidats ayant 15 ans révolus peuvent signer un contrat d'apprentissage s'ils justifient d'avoir accompli la scolarité du premier cycle de l'enseignement secondaire (classe de 3ème).

En formation continue :

Etre âgé de 18 ans et justifier d'une année d'expérience (1 600h) professionnelle à la date de la délivrance du diplôme

Modalités d'inscription en apprentissage et formation continue :

Prendre rendez-vous pour un entretien individuel de motivation et des tests de positionnement. Se présenter au rendez-vous muni des documents demandés

Charte H+

L'établissement est charté H+ depuis 2013 et met en place des actions pour favoriser l'accès en milieu ordinaire de formation des personnes en situation de handicap.

S'adresser à Mme ALAUX pour plus d'informations delphine.alaux@educagri.fr





école
du paysage

Grenoble Saint-Ismier

1 Chemin de
Charvinière
38330 St-Ismier
04 76 52 03 63

APPRENTISSAGE
FORMATION
CONTINUE

CFPPA

Centre de Formation
Professionnelle et de Promotion Agricole

CERTIFICAT DE SPECIALISATION

Arboriste Elagueur - Niveau 4

Formation « ouvrier qualifié » dans le domaine de l'élague.

Objectifs de la formation

L'arboriste élagueur doit être capable d'effectuer les choix techniques en autonomie et porter attention à sa sécurité et à celles des tiers (collègues, usagers, clients...). Il doit être en capacité de repérer l'arbre ou les arbres sur lesquels il doit intervenir, observer leur état et les contraintes d'intervention. Il est responsable des choix techniques qu'il met en œuvre ainsi que de la qualité du travail effectué

Contenus de la formation

La formation composée de 3 blocs de compétences

- ▶ **C 1 : Définir une stratégie d'intervention**
 - Réalisation d'un diagnostic sur l'état de l'arbre
 - Elaboration d'un plan d'intervention
- ▶ **C 2 : Mettre en œuvre des techniques d'accès au poste de travail**
 - Utilisation des techniques d'accès au houppier
 - Déplacements dans un arbre
- ▶ **C 3 : Réaliser des interventions techniques sur les arbres**
 - Réalisation des opérations d'entretien et de consolidation
 - Réalisation des opérations de suppression

Durée de formation et rythme en entre-

Apprentissage

560h sur un an au centre de formation et 35 semaines en entreprise (*durée susceptible de varier*). Les périodes en entreprise se font en alternance avec les périodes du centre de formation suivant un planning de formation annuel.

Formation continue

644 heures au centre de formation et 12 semaines de stage en entreprise.

Le métier

Les activités demandées à un titulaire du Certificat de Spécialisation Arboriste élagueur sont :

- Repérer l'arbre sur lequel il doit intervenir, observer et apprécier son état et les contraintes d'intervention.
- Apprécier son mode d'intervention lié aux caractéristiques techniques du chantier.
- S'équiper en fonction des caractéristiques du chantier et en respectant les normes et réglementations de sécurité.
- Intervenir sur tout type d'arbre d'ornement, de toute dimension et en toute situation, en suivant les normes et règles de bonne exécution et de sécurité, en utilisant les techniques et matériels adaptés, et en prenant en compte les conditions de vie et d'environnement de l'arbre.
- Avoir un souci constant de surveillance lié à la sécurité du chantier.

Rémunération

Apprentissage

Le contrat d'apprentissage permet de se former tout en étant rémunéré. La rémunération de l'âge et du déroulement de la formation.

Formation continue

Rémunération selon statut du candidat à l'entrée en formation : Salarié, demandeur d'emploi, transition professionnelle

Débouchés

- Ouvrier qualifié en tant qu'arboriste élagueur dans une entreprise du paysage ou d'élague ou une collectivité
- Chef d'entreprise



école
du paysage

Grenoble Saint-Ismier

1 Chemin de
Charvinière
38330 St-Ismier
04 76 52 03 63

APPRENTISSAGE
FORMATION
CONTINUE

CFPPA

Centre de Formation
Professionnelle et de Promotion Agricole

Rémunération

Apprentissage

Le contrat d'apprentissage permet de se former tout en étant rémunéré. La rémunération dépend de l'âge et du déroulement de la formation.

Formation continue

Rémunération selon statut du candidat à l'entrée en formation : Salarié, demandeur d'emploi, transition professionnelle

Possibilité de Coût pédagogique & possibilité de financement

Apprentissage

La formation par la voie de l'apprentissage est gratuite.

Formation continue

Le coût pédagogique de la formation est affiché sur le site internet de l'établissement.

- Les opérateurs de compétences
- Le Pôle Emploi, Conseil Régional
- L'AGEFIPH pour les Travailleurs Handicapés
- L'entreprise (Plan de Formation)
- Le CPF (Compte personnel de formation)
- L'autofinancement

Conditions d'admission et modalités d'inscription

Apprentissage

Conditions d'admission

- Avoir signé un contrat d'apprentissage avec une entreprise ou une collectivité spécialisée dans le domaine de l'élitage.
- Avoir 18 ans révolus et moins de 30 ans à la signature du contrat d'apprentissage
- ET être titulaire d'un diplôme de niveau 4 en rapport avec le secteur de l'aménagement paysager ou de la forêt (baccalauréat professionnel, BP, BTSA). Il est possible sous conditions de demander une dérogation, qui peut être accordée au cas par cas.

Modalités d'inscription

- Prendre contact avec Mme HAUTIN afin de vérifier votre éligibilité à la formation puis lui transmettre les copies des bulletins scolaires des deux dernières années, une lettre de motivation, un CV et d'une photo d'identité par mail (corinne.hautin@educagri.fr)
- S'inscrire sur le site d'admission Parcoursup
- S'inscrire à la session de tests de pré-requis et d'entretien de motivation auprès de Mme HAUTIN.

Formation continue

Conditions d'admission

- Avoir 18 ans révolu
- ET être titulaire d'un diplôme de niveau 4 en rapport avec le secteur de l'aménagement et de la forêt (baccalauréat professionnel, BP, BTSA).
ou Etre titulaire d'un diplôme au moins de niveau 4, obtenu en France ou à l'étranger, autre que ceux figurant à l'arrêté de création de l'option et en rapport avec le secteur de l'aménagement et de la forêt.
ou Justifier de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle à temps plein (1 600h) en rapport direct avec le secteur de l'aménagement et de la forêt et être titulaire d'un diplôme de niveau 3.
- Une décision dérogatoire peut être accordée au cas par cas.

Modalités d'inscription

Contacter le CFPPA pour s'inscrire à la session de tests de pré-requis et prévoir un entretien.



Charte H+

L'établissement est charté H+ depuis 2013 et met en place des actions pour favoriser l'accès en milieu ordinaire de formation des personnes en situation de handicap.

S'adresser à Mme ALAUX pour plus d'informations delphine.alaux@educagri.fr





école
du paysage

Grenoble Saint-Ismier

1 Chemin de
Charvinière
38330 St-Ismier
04 76 52 03 63

APPRENTISSAGE

CFPPA

Centre de Formation
Professionnelle et de Promotion Agricole

CERTIFICAT DE SPECIALISATION

Construction Paysagère - Niveau 4

Formation « ouvrier qualifié » dans le domaine du paysage

Objectifs de la formation

L'ouvrier qualifié est capable de conduire un chantier de construction paysagère, d'en respecter le cahier des charges et les réglementations en vigueur. Il organise le chantier et la gestion de l'équipe.

Contenus de la formation

La formation composée de 3 blocs de compétences

► **C 1 : Assurer la préparation technique d'un chantier de constructions paysagères**

- Opérationnaliser un projet de constructions paysagères
- Réaliser les travaux préalables aux constructions paysagères

► **C 2 : Réaliser des constructions paysagères avec liants**

- Réaliser des revêtements de sols avec liants
- Réaliser des ouvrages en élévation avec liants

► **C 3 : Réaliser des constructions paysagères non maçonnées**

- Réaliser des ouvrages en bois
- Réaliser des ouvrages en pierres sèches ou dans des matériaux manufacturés sans liant

Durée de formation et rythme en entre-

560h sur un an au centre de formation et 35 semaines en entreprise (durée susceptible de varier).

Le métier

Les activités demandées à un titulaire du Certificat de Spécialisation Constructions Paysagères sont :

- Réaliser des travaux de voirie, réseaux et divers (VRD)
- Réaliser des travaux de terrassement et de transformation des terrains
- Remblayer et mettre en place les différents types de sols et/ou de revêtements
- Réaliser les murets et les escaliers paysagers
- Réaliser les allées et circulations en dalles, pavés, pierres, bétons désactivés
- Mettre en place les bassins, cascades et pièces d'eau
- Mettre en place et entretenir des réseaux d'irrigation
- Poser des constructions modulables associées (Pergolas, claustrats, clôture)
- Mettre en place les pièces d'éclairage et systèmes électriques liées aux constructions paysagères
- Participer à l'organisation des chantiers de constructions paysagères
- Assurer l'encadrement d'une équipe

Coût pédagogique & Rémunération

Apprentissage :

La formation par la voie de l'apprentissage est gratuite.

Le contrat d'apprentissage permet de se former tout en étant rémunéré. La rémunération dépend de l'âge et du déroulement de la formation.



école
du paysage

Grenoble Saint-Ismier

1 Chemin de
Charvinière
38330 St-Ismier
04 76 52 03 63

APPRENTISSAGE

CFPPA

Centre de Formation
Professionnelle et de Promotion Agricole

Débouchés

- Ouvrier qualifié en conduite de chantier pour les constructions paysagères
- Chef d'entreprise

Conditions d'admission et modalités d'inscription

Apprentissage :

Conditions d'admission

- Avoir signé un contrat d'apprentissage avec une entreprise ou une collectivité spécialisée dans le domaine des aménagements paysagers
- Avoir 16 ans et moins de 30 ans à la signature du contrat d'apprentissage ET être titulaire d'un diplôme de niveau 4 en rapport avec le secteur de l'aménagement paysager (baccalauréat professionnel, BP, BTS). Il est possible sous conditions de demander une dérogation, qui peut être accordée au cas par cas.

Modalités d'inscription

- Prendre contact avec Mme HAUTIN afin de vérifier votre éligibilité à la formation puis lui transmettre les copies des bulletins scolaires des deux dernières années, une lettre de motivation, un CV et d'une photo d'identité par mail (corinne.hautin@educagri.fr)
- S'inscrire sur le site d'admission Parcoursup
- Prendre rendez-vous pour un entretien de motivation et se présenter avec les pièces demandées

Charte H+

L'établissement est charté H+ depuis 2013 et met en place des actions pour favoriser l'accès en milieu ordinaire de formation des personnes en situation de handicap.

S'adresser à Mme ALAUX pour plus d'informations delphine.alaux@educagri.fr



BREVET PROFESSIONNEL

Aménagements Paysagers - Niveau 4

Formation « ouvrier qualifié » dans le domaine du paysage.

Objectifs de la formation

Réaliser et entretenir des jardins et des espaces verts. Le titulaire de ce diplôme est salarié. Avec de l'expérience, l'ouvrier peut devenir chef d'équipe sur des chantiers de création et d'entretien d'espaces verts ou de jardins ou créer sa propre entreprise.

Contenus de la formation

La formation composée de 6 blocs de compétences

- ▶ **C1 : Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager**
 - Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant
 - Se positionner en tant que professionnel dans le milieu du paysage
- ▶ **C2 : Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement paysager**
 - Préparer le travail pour un chantier
 - Coordonner le travail sur un chantier
- ▶ **C3 : Réaliser des travaux d'entretien des végétaux**
 - Réaliser des travaux de taille liés à la conduite du végétal
 - Réaliser des travaux de protection et d'amélioration des sols et de protection des végétaux
- ▶ **C4 : Réaliser des interventions de mise en place de végétaux**
 - Réaliser des travaux de plantation
 - Réaliser des travaux de végétalisation par semis
- ▶ **C5 : Mettre en place des infrastructures**
 - Réaliser des murets et des escaliers
 - Mettre en place des revêtements
- ▶ **C6 : UCARE**
 - S'adapter à des enjeux professionnels particuliers



Le métier

Les activités demandées à un titulaire du Brevet Professionnel spécialisé en aménagements paysagers sont :

- Sécuriser le chantier et son environnement (signalisation, ...)
- Préparer les sols par drainage, terrassements, ... et réaliser les semis ou les plantations
- Procéder à l'engazonnement selon la topographie des lieux
- Entretenir les massifs extérieurs ou décors d'intérieurs (aération du sol, traitement, remplacement de plantes, ...)
- Entretenir les gazons selon les consignes (présence de motifs, hauteur de coupe, ...)
- Tailler les arbres selon l'orientation de croissance ou la forme recherchée et supprimer les branches indésirables
- Effectuer la maintenance préventive/curative de premier niveau des équipements
- Utiliser un engin nécessitant une habilitation
- Installer et entretenir des mobiliers urbains de parcs et jardins (balançoires, toboggans, clôtures, ...)
- Installer des systèmes d'irrigation (canalisations, câbles électriques, programmation de systèmes automatiques, ...) ou d'éclairage
- Renseigner des documents de suivi d'activité (lieu, date, type d'intervention, temps de présence, ...)
- Suivre l'état des stocks, identifier les besoins en approvisionnement et établir les commandes
- Définir et planifier les travaux d'entretien et d'aménagement d'un site paysagé
- Coordonner l'activité d'une équipe
- Construire de petits ouvrages de maçonnerie

Débouchés

Le titulaire d'un brevet professionnel spécialité « aménagements paysagers » peut exercer ses fonctions au sein d'une entreprise de travaux paysagers ou d'une collectivité territoriale publique



école
du paysage

Grenoble Saint-Ismier

1 Chemin de
Charvinière
38330 St-Ismier
04 76 52 03 63

APPRENTISSAGE
FORMATION
CONTINUE

CFPPA

Centre de Formation
Professionnelle et de Promotion Agricole

Durée de formation et rythme en entre-

Apprentissage

800 h de formation sur 2 ans. 75 semaines en entreprise (durée susceptible de varier). Les périodes en entreprise se font en alternance avec les périodes du centre de formation suivant un planning de formation annuel.

Formation continue

938 heures au centre de formation et 280 semaines de stage en entreprise.

Poursuite d'études

- CS arboriste élagueur et CS Constructions paysagères par apprentissage ou en formation continue
- D'autres CS métiers du paysage sont accessibles dans d'autres établissements agricoles

Conditions d'admission et modalités d'inscription

Formation par apprentissage

Avoir signé un contrat d'apprentissage avec une entreprise ou une collectivité spécialisée dans le domaine des aménagements paysagers.

- et Etre âgé de 16 ans à 30 ans (29 ans révolus) à la signature du contrat d'apprentissage.
- et Etre titulaire d'un diplôme de niveau 3 ou d'un diplôme de niveau supérieur, ou avoir suivi une scolarité complète de 2nde (sous réserve d'acceptation d'une dérogation demandée auprès de la DRAAF), ou justifier de trois ans d'activité professionnelle à temps plein tous secteurs confondus.
- et Justifier de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle à temps plein à la dernière évaluation de la dernière U.C. permettant de délivrer le BP.

Formation continue

La formation est ouverte à toute personne majeure, ayant pour projet de s'orienter professionnellement dans le domaine du paysage.

Des tests de positionnement et un entretien individuel sont effectués pour évaluer les pré-requis et affiner le projet du candidat.

Modalités d'inscription

Prendre rendez-vous pour un entretien individuel de positionnement. Se présenter au rendez-vous muni des documents demandés lors de la prise de rendez-vous

Rémunération

Apprentissage

Le contrat d'apprentissage permet de se former tout en étant rémunéré. La rémunération de l'âge et du déroulement de la formation.

Formation continue

Rémunération selon statut du candidat à l'entrée en formation : Salarié, demandeur d'emploi, transition professionnelle

Coût pédagogique & possibilité de financement

Apprentissage

La formation par la voie de l'apprentissage est gratuite.

Formation continue

Le coût pédagogique de la formation est affiché sur le site internet de l'établissement.

- Les opérateurs de compétences
- Le Pôle Emploi, Conseil Régional
- L'AGEFIPH pour les Travailleurs Handicapés
- L'entreprise (Plan de Formation)
- Le CPF (Compte personnel de formation)
- L'autofinancement



Charte H+

L'établissement est charté H+ depuis 2013 et met en place des actions pour favoriser l'accès en milieu ordinaire de formation des personnes en situation de handicap.

S'adresser à Mme ALAUX pour plus d'informations delphine.alaux@educagri.fr

BREVET PROFESSIONNEL

Responsable d'entreprise agricole - Niveau 4

Formation vers l'installation agricole.

Objectifs de la formation

Exercer une activité professionnelle hautement qualifiée dans les exploitations agricoles en tant que Chef d'exploitation ou salarié. Il peut pour cela diriger une équipe et organiser le travail de ses salariés.

Contenus de la formation

La formation composée de 6 blocs de compétences

- ▶ **C1 : Se situer en tant que professionnel**
 - Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant
 - Se positionner dans les différents types d'agriculture, leur histoire, leurs fondements, leur organisation
- ▶ **C2 : Piloter le système de production**
 - Réguler l'activité au regard de la stratégie, des opportunités, des événements
 - Gérer le travail
- ▶ **C3 : Conduire le processus de production dans l'agro écosystème**
 - Combiner les différentes activités liées aux productions
 - Mettre en œuvre les opérations liées à la conduite des productions
- ▶ **C4 : Assurer la gestion technico-économique, financière et administrative de l'entreprise**
 - Porter un diagnostic sur les résultats de l'entreprise à l'aide d'indicateurs technico-économiques et financiers
 - Réaliser des choix pour l'entreprise en matière de situation fiscale et juridique
- ▶ **C5 : Valoriser les produits ou services de l'entreprise**
 - Commercialiser un produit ou un service
 - Négocier dans le cadre d'un contrat ou d'un projet collectif
- ▶ **C6 : UCARE**
 - S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

Le métier

Les activités demandées sont :

- Il recherche, collecte et trie toutes les informations utiles à la mise en œuvre et au développement de ses activités
- Il communique à l'interne et à l'externe
- Il choisit un système d'exploitation cohérent et durable et en assure le pilotage.
- Il assure la gestion économique et financière de l'entreprise
- Il gère et anime l'équipe de travail nécessaire à l'exploitation
- Il met en œuvre, individuellement ou collectivement, la conduite technico-économique d'un ou plusieurs ateliers de production animale ou végétale
- Il peut mettre en œuvre individuellement ou collectivement la transformation de tout ou partie de ses produits
- Il peut mettre en œuvre individuellement ou collectivement une ou des activités de service
- Il distribue ses produits individuellement ou collectivement





école
du paysage

Grenoble Saint-Ismier

1 Chemin de
Charvinière
38330 St-Ismier
04 76 52 03 63

APPRENTISSAGE
FORMATION
CONTINUE

CFPPA

Centre de Formation
Professionnelle et de Promotion Agricole

Débouchés

- agriculteur/trice
- salarié(e) agricole hautement qualifié(e)

Durée de formation et rythme en entreprise

Formation continue :

921 heures au centre de formation et 280 heures de stage en entreprise.

Apprentissage :

800 h de formation sur 2 ans. 75 semaines en entreprise (durée susceptible de varier). Les périodes en entreprise se font en alternance avec les périodes du centre de formation suivant un planning de formation annuel.

Poursuite d'études

Des Certificats de Spécialisation métiers de la production horticoles et métiers de la production agricole sont accessibles dans d'autres établissements agricoles

Conditions d'admission et modalités d'inscription

Formation par apprentissage

Avoir signé un contrat d'apprentissage avec une exploitation agricole

- et Etre âgé de 16 ans à 30 ans (29 ans révolus) à la signature du contrat d'apprentissage.
- et Etre titulaire d'un diplôme de niveau 3 ou d'un diplôme de niveau supérieur, ou avoir suivi une scolarité complète de 2nde (sous réserve d'acceptation d'une dérogation demandée auprès de la DRAAF), ou justifier de trois ans d'activité professionnelle à temps plein tous secteurs confondus.
- et Justifier de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle à temps plein à la dernière évaluation de la dernière U.C. permettant de délivrer le BP.

Formation continue

La formation est ouverte à toute personne majeure, ayant pour projet de s'orienter professionnellement dans le domaine du paysage.

Des tests de positionnement et un entretien individuel sont effectués pour évaluer les pré-requis et affiner le projet du candidat.

Modalités d'inscription

Prendre rendez-vous pour un entretien individuel de positionnement. Se présenter au rendez-vous muni des documents demandés lors de la prise de rendez-vous.

Rémunération

Apprentissage :

Le contrat d'apprentissage permet de se former tout en étant rémunéré. La rémunération est progressive en fonction de l'âge et du déroulement de la formation.

Formation continue

Rémunération selon statut du candidat à l'entrée en formation : Salarié, demandeur d'emploi, transition professionnelle

Coût pédagogique & possibilité de financement

Apprentissage

La formation par la voie de l'apprentissage est gratuite.

Formation continue

Le coût pédagogique de la formation est affiché sur le site internet de l'établissement.

- | | |
|--|--|
| • Les opérateurs de compétences | • Le CPF (Compte personnel de formation) |
| • Le Pôle Emploi, Conseil Régional | • L'autofinancement |
| • L'AGEFIPH pour les Travailleurs Handicapés | |
| • L'entreprise (Plan de Formation) | |

Charte H+

L'établissement est charté H+ depuis 2013 et met en place des actions pour favoriser l'accès en milieu ordinaire de formation des personnes en situation de handicap.

S'adresser à Mme ALAUX pour plus d'informations dephine.alaux@educagri.fr



BREVET PROFESSIONNEL

Responsable de Production Légumières, Fruitières, Florales et de Pépinières—RPLFFP - Niv 4

Formation « ouvrier qualifié » dans le domaine de l'horticulture et du maraichage.

Objectif de la formation

Contribuer à la production de plants et de plantes destinées à la pépinière et à la vente directe

Contenus de la formation

La formation composée de 6 blocs de compétences:

- ▶ **C1 : Se situer en tant que professionnel de la production horticole**
 - Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant
 - Se positionner en tant que professionnel de l'horticulture
- ▶ **C2 : Assurer le pilotage technique des productions**
 - Organiser la mise en œuvre technique des opérations culturales
 - Coordonner le travail d'une équipe
- ▶ **C3 : Réaliser les interventions sur les végétaux**
 - Réaliser la multiplication et la mise en place des végétaux
 - Réaliser des travaux liés au développement des végétaux
- ▶ **C4 : Intervenir sur les conditions de culture**
 - Intervenir sur les conditions de culture
 - Mettre en place les conditions de croissance et de développement des végétaux
- ▶ **C5: UCARE**
 - S'adapter à des enjeux professionnels particuliers



Le métier

Les activités demandées sont :

- Il prépare son travail dans le cadre des consignes reçues, en intégrant le respect de la sécurité et de l'environnement
- Il met en œuvre des techniques et des opérations liées aux productions horticoles.
- Il participe ou réalise seul les travaux de récolte, de conditionnement des produits et/ou de préparation des commandes
- Il participe ou réalise seul les travaux liés à la mise en place des installations et à l'entretien du matériel et des équipements
- Il peut contribuer à la vente des produits de l'exploitation sur la ferme, à la jardinerie ou à l'extérieur



Durée de formation et rythme en entreprise

Formation continue :

921 heures au centre de formation et 280 heures de stage en entreprise.

Apprentissage :

800 h de formation sur 2 ans. 75 semaines en entreprise (durée susceptible de varier). Les périodes en entreprise se font en alternance avec les périodes du centre de formation suivant un planning de formation annuel.

Durée de formation et rythme en entreprise

Formation continue :

921 heures au centre de formation et 280 heures de stage en entreprise.

Apprentissage :

800 h de formation sur 2 ans. 75 semaines en entreprise (durée susceptible de varier). Les périodes en entreprise se font en alternance avec les périodes du centre de formation suivant un planning de formation annuel.



Débouchés

Ouvrier/ouvrière hautement qualifié(e) ou chef d'équipe dans différentes structures horticoles telles que :

- des entreprises spécialisées de grande dimension et de haute technicité
- des entreprises horticoles, exploitant généralement de faibles surfaces et orientées vers la vente de proximité en circuit court
- des entreprises très spécialisées approvisionnant d'autres exploitations horticoles et/ou des structures de mise en marché
- des structures d'insertion



Poursuite d'études

Des Certificats de Spécialisation métiers de la production horticoles et métiers de la production agricole sont accessibles dans d'autres établissements agricoles

Conditions d'admission et modalités d'inscription

Formation par apprentissage

Avoir signé un contrat d'apprentissage avec une entreprise ou une collectivité spécialisée dans le domaine des productions végétales,

- et Etre âgé de 16 ans à 30 ans (29 ans révolus) à la signature du contrat d'apprentissage.
- et Etre titulaire d'un diplôme de niveau 3 ou d'un diplôme de niveau supérieur, ou avoir suivi une scolarité complète de 2nde (sous réserve d'acceptation d'une dérogation demandée auprès de la DRAAF), ou justifier de trois ans d'activité professionnelle à temps plein tous secteurs confondus.
- et Justifier de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle à temps plein à la dernière évaluation de la dernière U.C. permettant de délivrer le BP.

Formation continue

La formation est ouverte à toute personne majeure, ayant pour projet de s'orienter professionnellement dans le domaine du paysage.

Des tests de positionnement et un entretien individuel sont effectués pour évaluer les pré-requis et affiner le projet du candidat.

Modalités d'inscription

Prendre rendez-vous pour un entretien individuel de positionnement. Se présenter au rendez-vous muni des documents demandés lors de la prise de rendez-vous.

Rémunération

Apprentissage :

Le contrat d'apprentissage permet de se former tout en étant rémunéré. La rémunération est progressive en fonction de l'âge et du déroulement de la formation.

Formation continue

Rémunération selon statut du candidat à l'entrée en formation (Salarié, demandeur d'emploi, transition professionnelle)



Coût pédagogique & possibilité de financement

Apprentissage

La formation par la voie de l'apprentissage est gratuite.

Formation continue

Le coût pédagogique de la formation est affiché sur le site internet de l'établissement.

- | | |
|--|--|
| • Les opérateurs de compétences | • Le CPF (Compte personnel de formation) |
| • Le Pôle Emploi, Conseil Régional | • L'autofinancement |
| • L'AGEFIPH pour les Travailleurs Handicapés | |
| • L'entreprise (Plan de Formation) | |

Charte H+

L'établissement est charté H+ depuis 2013 et met en place des actions pour favoriser l'accès en milieu ordinaire de formation des personnes en situation de handicap.

S'adresser à Mme ALAUX pour plus d'informations delphine.alaux@educagri.fr



école
du paysage
Grenoble Saint-Ismier

L'école en images



www.edp.educagri.fr



Date de révision de la plaquette : 12/01/2024